



M<sup>e</sup> JACQUES FOUCHER  
AVOCAT MÉDIATEUR  
© Me Jacques Foucher 2023

**La médiation**  
**La solution juridique humaine**

## Les trois étapes de la médiation

**01**

### La prémédiation

Le médiateur tient une conversation individuelle et confidentielle avec chaque partie.

Il explique à chacune le processus de médiation.

Il identifie les besoins de chacun, ses intérêts, ses attentes et ses craintes.

Il prépare les parties à écouter et à communiquer avec respect.

Son objectif est de créer un climat favorable à la collaboration

**02**

### Le déroulement

L'un après l'autre, les participants exposent leur point de vue à l'autre partie et au médiateur.

Le médiateur s'assure que tous les éléments sont couverts par la présentation.

Il est parfois nécessaire d'interrompre temporairement la médiation, le temps de faire une conversation privée avec l'une ou l'autre des parties.

Les parties élaborent ensuite des options dans un remue-méninge.

De part et d'autre, les parties peuvent modifier leur proposition dans l'espoir d'en arriver à une entente.

Conclusion d'une entente.

**03**

### Fin de médiation

La médiation peut prendre fin de deux manières :

1. Par la conclusion d'une entente qui sera par la suite mise par écrit par le médiateur et signée par les parties dans les jours qui suivent.
2. L'un ou l'autre des participants peut en tout temps mettre fin à la médiation.

Les participants conservent tous leurs droits et peuvent recourir aux tribunaux s'ils le jugent approprié.